

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

Convocation du :	<i>29 août 2025</i>
Date d'affichage :	<i>29 août 2025</i>
Nbre de conseillers en exercice :	20
Présents :	11
Votants :	16

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 04 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION

Délibération n° 2025/09/55 (Nomenclature 7.1)

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Étaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE BRIS Isabelle - RUEN Pauline - BOQUEHO Stéphanie - AUBRY Charlène.

Absents excusés :

REPERANT Thibault, QUEMARD Bertrand, LE FUR Corentin, LE CHANU Fabienne, GUILLEMOT Sébastien, POISSON François, MORIN Sabine, COISY Thierry et HELLARD Hugo.

Procuration :

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul
REPERANT Thibault à CARRO Nicolas
QUEMARD Bertrand à MAUJARRET Marie-Madeleine
LE CHANU Fabienne à AUBRY Charlène
LE FUR Corentin à GUILLOU-COROUGE Françoise

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Thibault CHATTARD-GISSEROT.

Salle des fêtes : Tarifs 2026

Rapporteur : Nicolas CARRO

Vu la délibération en date du 05 septembre 2024 par laquelle le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2025,

Considérant qu'il convient d'actualiser cette dernière, Nicolas CARRO propose une évolution des tarifs de + 2 %, ce qui correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation annuelle de l'année 2024 établit par l'INSEE (taux d'inflation),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs pour l'année 2026 comme suit :

Désignation de l'utilisation		Quintin	Hors Commune
Bal / Fest-Noz / Loto / Spectacle / Théâtre / Concert	Par jour salle nue (cuisine comprise)	233 €	444 €
Repas pour association ou particulier	Par jour avec utilisation partielle de la cuisine (lave-vaisselle et chambre froide) + forfait 100 couverts	304 €	585 €
	Par jour avec utilisation complète de la cuisine (partielle + piano + four) + forfait 100 couverts	395 €	678 €
Congrès, assemblée pour collectivité et autre organisme d'intérêt général (syndicat, fédération, association départementale, régionale, nationale)	1/2 journée salle nue (cuisine non comprise)	215 €	315 €
	1/2 journée avec utilisation partielle de la cuisine (lave-vaisselle et chambre froide) + forfait 100 couverts	287 €	456 €
	1/2 journée avec utilisation complète de la cuisine (partielle + piano + four) + forfait 100 couverts	377 €	550 €
	Par jour salle nue (cuisine non comprise)	320 €	475 €
	Par jour avec utilisation partielle de la cuisine (lave-vaisselle et chambre froide) + forfait 100 couverts	392 €	616 €
	Par jour avec utilisation complète de la cuisine (partielle + piano + four) + forfait 100 couverts	482 €	710 €
Congrès, assemblée pour organisme privé & manifestation commerciale	1/2 journée salle nue (cuisine non comprise)	292 €	393 €
	1/2 journée avec utilisation partielle de la cuisine (lave-vaisselle et chambre froide) + forfait 100 couverts	363 €	533 €
	1/2 journée avec utilisation complète de la cuisine (partielle + piano + four) + forfait 100 couverts	454 €	627 €
	Par jour salle nue (cuisine non comprise)	437 €	590 €
	Par jour avec utilisation partielle de la cuisine (lave-vaisselle et chambre froide) + forfait 100 couverts	508 €	730 €
	Par jour avec utilisation complète de la cuisine (partielle + piano + four) + forfait 100 couverts	599 €	824 €

Séance destinée exclusivement aux scolaires	Entre le lundi et le vendredi midi	Gratuit	Non applicable
	Le vendredi soir et le week-end	202 €	Non applicable
Goûter d'obsèques		70 €	100 €
Intervention du personnel communal	Forfait installation ou désinstallation	93 €	
	Forfait installation et désinstallation	188 €	
Forfait pour 50 couverts complets supplémentaires		25 €	35 €
Remplacement du couvert manquant ou cassé, par pièce		0,60 €	
Remplacement de la vaisselle manquante ou cassée (verre, assiette, tasse ...), par pièce		2 €	
Remplacement du matériel de cuisine manquant ou cassé (plat, pichet, louche, couteau à pain, ...), par pièce		Coût du remplacement	
Caution annuelle		600 €	
Tarif nettoyage à l'heure		70 €	

Pour les associations quintinaises, à but caritatif ou humanitaire (mentionné dans le statut de l'association) : gratuité si entrée non payante / demi-tarif si entrée payante

Pour les associations hors Commune, à but caritatif ou humanitaire (mentionné dans le statut de l'association) : demi-tarif

Pour les associations hors Commune : attribution d'une 2ème date (vendredi, samedi, dimanche, jours fériés) : prix de la salle augmenté de 30%

Le tarif hors Commune s'applique :

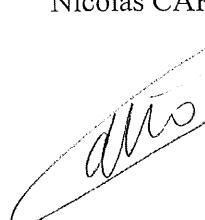
- aux associations quintinaises s'adressant aux jeunes à partir de la 4eme réservation le weekend (vendredi soir inclus)
- à toutes les autres associations quintinaises à partir de la 3eme réservation le weekend (vendredi soir inclus)

Pour les particuliers louant la salle un weekend complet, - 20 % pour le 2ème jour.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire

Nicolas CARRO




Le secrétaire de séance,

Thibault CHATTARD-GISSEROT

